




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-223**

Séance publique du

24 mai 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190524- lmc1152460-DE-1-1
Date de signature : 28/05/2019
Date de réception : mardi 28 mai 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS A
CARACTERE EDUCATIF - EXERCICE BUDGETAIRE 2019**

Le 24 mai 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/05/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Ravi ANDRE à Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Patricia BORRICAND à Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Odile BONTHOUX, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction de la Vie Scolaire

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2019

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF - EXERCICE BUDGETAIRE 2019- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Au titre de l'année budgétaire 2019, la Direction de la Vie Scolaire a été saisie de demandes de subvention de fonctionnement émanant d'associations à caractère éducatif.

Vous trouverez, en annexe, le détail des subventions proposées, répertoriées sur un tableau, pour un montant total de : **10 140,00 €** (*dix mille cent quarante euros*).

Ces propositions ont été validées le 3 avril 2019.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, l'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2019, aux associations figurant sur le tableau en annexe
- **DIRE**, que la dépense totale en résultant, soit la somme de 10 140,00 € sera imputée au budget de la Ville – exercice budgétaire 2019 – ligne budgétaire 1546 (213-6574-922) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2019-223 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF - EXERCICE BUDGETAIRE 2019-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

ANNEXE

**SUBVENTION FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF**

EXERCICE 2019

Ligne budgétaire :n° 1546 (213--6574--922)

ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION 2017	SUBVENTION 2018	SUBVENTION proposée pour 2019
USEP SECTEUR PAYS D'AIX IEN AIX OUEST 20 Rue des Nations 13100 AIX EN PROVENCE N° Tiers : 34400	Promotion des activités sportives à l'école primaire en temps scolaire et hors temps scolaire	7 920,00 €	7 920,00 €	7 920,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (P.E.E.P.) Maison des Associations Place Albertin 13080 AIX EN PROVENCE N° Tiers : 10411	Etudier toutes questions qui concernent l'intérêt des enfants de l'enseignement public	1 620,00 €	1 620,00 €	1 620,00 €
AMICALE DES D.D.E.N. 13 Direction de la Vie Scolaire 19 rue Lisse St Louis 13100 AIX EN PROVENCE n° Tiers : 106594	Soutient et défend l'école publique et laïque pour l'accompagnement des politiques publiques éducatives	0	1 777,00 €	600,00 €
		9 540,00 €	11 317,00€	10 140,00 €